



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Servitudes ponctuelles**
- ★ AC1 - Servitude de protection des monuments historiques (monument classé)
- Servitudes surfaciques**
- ▨ AC1 - Servitude de protection des monuments historiques
 - ▨ AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits
 - ▨ AC2 - Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites classés)
 - ▨ EL2 - Servitudes relatives aux surfaces submersibles P.P.R.N.P
 - ▨ EL7 - Servitudes d'alignement
 - ▨ PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
 - ▨ PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - ▨ T1 - Servitude de visibilité sur les voies ferrées
- Servitudes linéaires**
- I3 - Servitude relative au canalisation de transport et de distribution de gaz
 - PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunication



7.1.C Plan des servitudes d'utilité publique

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2010	Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2012
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015	Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2023	

